

La prolongation de la Phase 2

Le [Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire \(CIADT\)](#) réuni le 11 mai 2010 a décidé de prolonger cette phase 2 d'un an jusqu'en 2012 avec une évaluation en 2012. L'objectif est de conforter ce dispositif au moment où les pôles doivent apporter une contribution majeure à la réussite des objectifs stratégiques de l'emprunt national.

> [Le dossier complet sur les décisions du CIADT](#) et leurs mises en oeuvre.